

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Réorganisation de la direction de l'espace public (DEP)

P.J. : - 1 tableau récapitulatif des mouvements de poste
- 1 projet de délibération et ses cinq annexes (organigrammes)

Il est aujourd'hui proposé de procéder à une réorganisation de l'ensemble de la direction de l'espace public (DEP) créée en 2016 et dont l'effectif actuel est de 158 postes.

Dans un premier temps, et dans une volonté d'uniformiser l'organisation des directions de la ville de Nouméa, il est envisagé de renommer respectivement les divisions et les subdivisions en services et sections.

La division exploitation services urbains (DESU) devient le service exploitation de l'espace public (SEEP), la division études et travaux voirie eau et assainissement (DETVEA) devient le service aménagement de l'espace public (SAEP), la division paysage et patrimoine végétal (DPPV) devient le service paysage et patrimoine végétal (SPPV) et enfin la division performance des services délégués (DPSD) devient le service eau électricité déchets (SEED).

Dans un deuxième temps, une réorganisation interne de chacun des services est envisagée afin de leur permettre de devenir plus efficaces et plus réactifs et de s'inscrire dans la recherche d'une meilleure performance du service public rendu.

A cet effet, il est envisagé de procéder à une nouvelle répartition des missions au sein des services qui se traduit par :

- la création de postes dédiés à la stratégie et à la recherche de performance,
- la suppression de certaines strates hiérarchiques pour une meilleure réactivité,
- l'internalisation de maîtrises d'œuvres qui étaient déléguées ou sous-traitées,
- une meilleure maîtrise de la gestion du domaine public communal,
- la création, suppression, revalorisation et requalification de certains postes.

La direction de l'espace public est désormais constituée de 4 services dont les missions se déclinent comme suit :

➤ La division exploitation services urbains (DESU) devient le **service exploitation de l'espace public (SEEP)**. Il est composé de 6 sections qui se répartissent les missions suivantes :

- La section exploitation voirie (SEV) est chargée d'exploiter et améliorer le réseau de voirie communale et de ses dépendances directes ;
- La section gestion voirie et déplacements (SGVD) gère le domaine public en lien avec les pouvoirs de police du maire en matière d'occupation et de circulation ainsi que le déplacement ;
- La section nettoyage de l'espace public (SNEP) assure la propreté urbaine ;
- La section surveillance de l'espace public (SSEP) assure la surveillance du stationnement ;

- La section exploitation et entretien de l'espace public (SEEP) et la section première intervention (SPI) assurent ensemble l'entretien courant de première intervention de la voirie et de ses accessoires et l'entretien des assainissements non délégués, et réalisent les travaux de petit terrassement et d'aménagement divers de la voirie.

Par ailleurs, les 4 postes suivants sont transférés à la direction des moyens (DM) nouvellement créée et qui regroupe l'ensemble des agents exerçant des métiers de régie et logistique :

Transfert à la direction des moyens	1 poste de contrôleur de propreté urbaine (technicien 1 ^{er} grade) ;
	1 poste de magasinier (ACDP grille 2 échelon 1) ;
	1 poste de soudeur (ACDP grille 2 échelon 1)
	1 poste d'ouvrier d'entretien mi-temps (ACDP grille 1 échelon 1)

➤ La division études et travaux voirie eau et assainissement (DETVEA) devient le **service aménagement de l'espace public (SAEP)**. Le bureau études voirie est supprimé pour placer l'ensemble des agents sous la responsabilité directe d'un chef de section. De plus, le service réalisera, en interne, davantage d'études et de suivis de travaux.

➤ La division paysage et patrimoine végétal (DPPV) devient le **service paysage et patrimoine végétal (SPPV)**. Les agents placés sous la responsabilité du chef d'exploitation et du chef de cultures sont désormais organisés en deux équipes : aménagement paysager et production végétale. Par ailleurs, la section gestion du patrimoine végétal récupère la mission relative à la coupe d'herbe sur les terrains sportifs, jusqu'alors assurée par le service municipal des sports (SMS) de la direction de la vie citoyenne, éducative et sportive (DVCES).

➤ Enfin, la division performance des services délégués (DPSD) devient le **service eau électricité déchets (SEED)**. Ses bureaux sont supprimés dans un objectif de renforcement du niveau stratégique. Ainsi, les agents sont placés sous la responsabilité directe des chefs de section.

Au total, 7 postes sont supprimés et 4 postes dont 1 à mi-temps (soit 3,5 ETP) sont transférés à la direction des moyens.

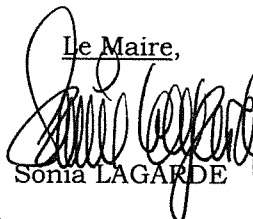
L'effectif de la direction de l'espace public sera ainsi fixé à 147 postes (soit 145,5 ETP).

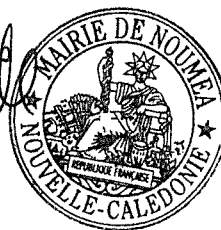
L'incidence budgétaire de cette réorganisation représente une économie annuelle sur la masse salariale estimée en année pleine à 43 165 000 francs CFP.

Par ailleurs, la ré-internalisation de certaines études et suivis de travaux va générer une économie estimée en année pleine à 20 millions de francs CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 2 décembre 2022

Le Maire,

 Sonia LAGARDE



TABEAU RECAPITULATIF DES MOUVEMENTS DE POSTE

ACTUEL	MODIFICATION
DIVISION EXPLOITATION SERVICES URBAINS 1 chef de division - catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) Subdivision Propreté Urbaine 1 chef de subdivision – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) <i>Bureau Gestion du Nettoyement Urbain</i> 1 chef de bureau – catégorie B (ingénieur 1^{er} grade) 3 contrôleurs propreté urbaine – catégorie B (technicien 1^{er} grade) <i>Equipe Lutte Anti-Tag</i> 1 chef d'équipe - catégorie B (technicien 1^{er} grade) 4 ouvriers d'entretien - statuts spéciaux - grille 1 entrée 1 Subdivision Régie 1 chef de subdivision – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 1 responsable des équipes - catégorie B (technicien 2^{ème} grade) 1 magasinier – statuts spéciaux – grille 1 entrée 3 <i>Equipe Matériel Roulant</i> 1 chef d'équipe – statuts spéciaux - grille 2 entrée 1 8 conducteurs d'engins – statuts spéciaux - grille 1 entrée 2 <i>Equipe Point à Temps</i> 1 chef d'équipe – statuts spéciaux - grille 2 entrée 1 4 ouvriers d'entretien – statuts spéciaux – grille 1 entrée 1 <i>Equipe Signalisation Sud</i> 1 chef d'équipe – statuts spéciaux - grille 1 entrée 3 2 ouvriers d'entretien – statut spéciaux – grille 1 entrée 1 <i>Equipe Signalisation Nord</i> 1 chef d'équipe – statuts spéciaux - grille 1 entrée 3 2 ouvriers d'entretien – statuts spéciaux – grille 1 entrée 1 <i>Equipe Maintenance mobilier urbain</i> 1 chef d'équipe – statuts spéciaux - grille 1 entrée 3 1 ouvrier d'entretien – statuts spéciaux – grille 1 entrée 1	SERVICE EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC 1 chef de service - catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 1 chargé d'études et projets stratégiques - catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 1 référent - catégorie A (ingénieur 1^{er} grade) Section Nettoyement de l'Espace Public 1 chef de section - catégorie A (ingénieur 1^{er} grade) 1 référent - catégorie A (ingénieur 1^{er} grade) 2 contrôleurs - catégorie B (technicien 1^{er} grade) Section Exploitation et Entretien de l'Espace Public 1 chef de section - catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 1 chef de section adjoint - catégorie B (technicien 2^{ème} grade) 7 ouvriers qualifiés - conducteurs - ACDP - grille 2 - échelon 1 11 ouvriers d'entretien - conducteurs - ACDP - grille 1 - échelon 5 Section Première Intervention 1 chef de section - catégorie A (ingénieur 1^{er} grade) 2 chefs de section adjoints - catégorie B (technicien 1^{er} grade) 7 ouvriers qualifiés - ACDP - grille 2 - échelon 1 13 ouvriers d'entretien - ACDP - grille 1 - échelon 1

Equipe Soudure

1 soudeur – statuts spéciaux - grille 1 entrée 3
 1 ouvrier d'entretien à mi-temps – statuts spéciaux – grille 1 entrée 1

Equipe VRD

1 chef d'équipe – statuts spéciaux - grille 2 entrée 1
 2 ouvriers polyvalents – statuts spéciaux – grille 1 entrée 2
 2 chauffeurs d'engins – statuts spéciaux – grille 1 entrée 2

Equipe Terrassement

1 chef d'équipe – statuts spéciaux - grille 2 entrée 1
 6 chauffeurs d'engins – statuts spéciaux – grille 1 entrée 2
 1 ouvrier d'entretien – statuts spéciaux – grille 1 entrée 1

Equipe Débroussaillage

1 chef d'équipe – statuts spéciaux - grille 2 entrée 1
 4 agents d'entretien – statuts spéciaux – grille 1 entrée 1

Subdivision Exploitation Voirie

1 chef de subdivision – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)

Bureau Eclairage Public /SLT

1 chef de bureau – catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
 2 techniciens éclairage public – catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
 1 technicien éclairage public - catégorie B (technicien 1^{er} grade)

Bureau Exploitation Voirie

1 technicien voirie - catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
 1 technicien voirie - catégorie B (technicien 1^{er} grade)
 1 technicien mobilier urbain - catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
 1 technicien mobilier urbain - catégorie B (technicien 1^{er} grade)

Bureau Etudes, Réglementation, Gestion du Domaine Public

2 techniciens en gestion du domaine public - catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
 1 technicien en gestion du domaine public - catégorie B (technicien 1^{er} grade)
 1 technicien comptage circulation - catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
 1 technicien comptage circulation - catégorie B (technicien 1^{er} grade)

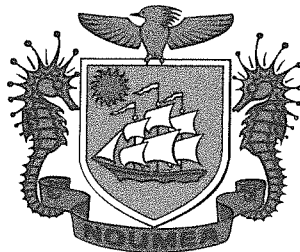
Section Exploitation Voirie

1 chef de section - catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
 1 référent - catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
 1 chargé d'études et travaux - catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
 1 coordinateur patrimoine sécurité routière - catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
 1 coordinateur espace public - catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
 2 coordinateurs patrimoine électricité - catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
 1 gestionnaire patrimoine électricité - catégorie B (technicien 1^{er} grade)

Subdivision Déplacements 1 chef de subdivision – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 1 contrôleur déplacements - catégorie B (technicien 1^{er} grade) <u><i>Bureau Mobilité, Circulation, Stationnement</i></u> 1 chef de bureau – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 1 responsable de la surveillance du stationnement réglementé – catégorie B (brigadier) 2 responsables adjoints de la surveillance du stationnement – catégorie B (brigadier) 3 agents de surveillance du stationnement réglementé – catégorie C (gardien) 3 agents de surveillance de la voie publique - statuts spéciaux - grille 1 entrée 2	Section Gestion Voirie et Déplacements 1 chef de section - catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 2 instructeurs techniques du domaine public - catégorie B (technicien 2^{ème} grade) 1 gestionnaire circulation - catégorie B (technicien 1^{er} grade) 1 contrôleur - catégorie B (technicien 1^{er} grade) Section Surveillance de l'Espace Public 1 chef de section - catégorie B (gradé) 2 chefs de section adjoints - catégorie B (gradé) 2 agents de surveillance du stationnement réglementé – catégorie C (gardien) 4 agents de surveillance de la voie publique – ACDP - grille 1 - échelon 5
	- 6 ETP (supprimés) - 3,5 ETP (transférés à la DM)
DIVISION ETUDES ET TRAVAUX VOIRIE EAU ET ASSAINISSEMENT 1 chef de division – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) Subdivision Etudes et Travaux Voirie 1 chef de subdivision – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 1 chargé d'opérations (travaux) – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 2 chargés d'opérations (travaux) – catégorie B (technicien 2^{ème} grade) <u><i>Bureau Etudes Voirie</i></u> 1 chef de bureau – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 1 chargé d'opérations (études) – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 2 projeteurs – catégorie B (technicien 2^{ème} grade) Subdivision Etudes Eau et Assainissement 1 chef de subdivision – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 3 chargés d'opérations (études) – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)	SERVICE AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC 1 chef de service – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) Section Aménagement et Voirie 1 chef de section – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 3 chargés d'études et projets stratégiques - catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 2 dessinateurs-projeteurs – catégorie B (technicien 2^{ème} grade) 2 conducteurs d'opérations – catégorie B (technicien 2^{ème} grade) Section Etudes Eaux et Assainissement 1 chef de section – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 3 chargés d'études et projets stratégiques - catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)

Subdivision Travaux Eau et Assainissement 1 chef de subdivision – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 1 chargé d'opération (travaux) – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 2 chargés d'opérations (travaux) – catégorie B (technicien 2^{ème} grade)	Section Travaux Eau Et Assainissement 1 chef de section – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 1 chargé d'études et projets stratégiques - catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 1 chargé d'études et travaux – catégorie A (ingénieur 1^{er} grade) 1 conducteur d'opérations – catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
	0
DIVISION PAYSAGE ET PATRIMOINE VEGETAL 1 chef de division - catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 1 chef de projet aménagement paysager - catégorie A (ingénieur 1^{er} grade) 1 chargé d'opérations – catégorie B (technicien 2^{ème} grade) Subdivision Entretien du Paysage et Patrimoine Végétal 1 chef de subdivision - catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 2 contrôleurs – catégorie B (technicien 2^{ème} grade) 2 contrôleurs – catégorie B (technicien 1^{er} grade) 1 agent de gardiennage et de surveillance – statuts spéciaux - grille 1 entrée 1 Subdivision Production du Patrimoine Végétal 1 chef de subdivision - catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) <u>Equipe Exploitation</u> 1 chef d'exploitation – statuts spéciaux - grille 2 entrée 1 4 ouvriers polyvalents – statuts spéciaux - grille 1 entrée 2 2 agents d'entretien d'espaces naturels – statuts spéciaux - grille 1 entrée 1 <u>Equipe Cultures</u> 1 chef de cultures – catégorie B (technicien 2^{ème} grade) 1 agent d'entretien d'espaces naturels – statuts spéciaux - grille 1 entrée 3 5 agents d'entretien – statuts spéciaux - grille 1 entrée 1 3 agents d'entretien à mi-temps – statuts spéciaux - grille 1 entrée 1	SERVICE PAYSAGE ET PATRIMOINE VEGETAL 1 chef de service - catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 2 chargés d'études et travaux - catégorie A (ingénieur 1^{er} grade) Section Gestion du Patrimoine Végétal 1 chef de section - catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 2 conducteurs d'opérations – catégorie B (technicien 2^{ème} grade) 2 contrôleurs – catégorie B (technicien 1^{er} grade) 1 agent de gardiennage et de surveillance – ACDP - grille 1 - échelon 10 Section Aménagement Et Production 1 chef de section - catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) <u>*Equipe Aménagement Paysager</u> 1 chef d'équipe - ACDP - grille 2 échelon 4 4 ouvriers qualifiés - conducteurs - ACDP - grille 2 échelon 1 2 ouvriers d'entretien - ACDP - grille 1 échelon 1 <u>Equipe Production Végétale</u> 1 chef d'équipe – catégorie B (technicien 2^{ème} grade) 5 ouvriers d'entretien – ACDP - grille 1 échelon 1 3 ouvriers d'entretien à mi-temps – ACDP - grille 1 échelon 1
	- 1 ETP

DIVISION PERFORMANCE DES SERVICES DELEGUES 1 chef de division – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) <u><i>Bureau Energie</i></u> 1 responsable gestion concession de distribution énergie électrique - catégorie A (ingénieur 1^{er} grade) Subdivision Déchets 1 chef de subdivision – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) <u><i>Bureau Exploitation Déchets</i></u> 1 chef de bureau – catégorie A (ingénieur 1^{er} grade) 1 contrôleur déchets – catégorie B (technicien 2^{ème} grade) 1 responsable marché de collecte – catégorie B (technicien 2^{ème} grade) 1 gestionnaire clientèle – catégorie B (rédacteur normal) <u><i>Bureau Prévention et Tri des Déchets</i></u> 1 chef de bureau – catégorie A (ingénieur 1^{er} grade) 2 animateurs prévention et tri des déchets – catégorie B (technicien 2^{ème} grade) Subdivision Eau et Assainissement 1 chef de subdivision – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) <u><i>Bureau Exploitation Eau et Assainissement</i></u> 1 chef de bureau – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 1 technicien exploitation eaux usées – catégorie B (technicien 2^{ème} grade) 2 techniciens exploitation eau potable – catégorie B (technicien 2^{ème} grade) 2 techniciens exploitation réseaux assainissement – catégorie B (technicien 1^{er} grade) <u><i>Bureau Raccordement à l'Assainissement et Permis de Construire</i></u> 1 chef de bureau – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 1 technicien instructeur des permis de construire – catégorie B (technicien 2^{ème} grade) 1 technicien raccordement – catégorie B (technicien 2^{ème} grade) 2 techniciens raccordement – catégorie B (technicien 1^{er} grade)	SERVICE EAU ELECTRICITE DECHETS 1 chef de service – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 1 chargé d'électricité et projets stratégiques – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) Section Déchets 1 chef de section – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 1 chargé de prévention des déchets – catégorie A (ingénieur 1^{er} grade) 1 chargé de performance déchets – catégorie A (ingénieur 1^{er} grade) 4 coordinateurs exploitation-prévention – catégorie B (technicien 2^{ème} grade) 1 gestionnaire clientèle – catégorie B (rédacteur normal) Section Eau et Assainissement 1 chef de section eau et assainissement – catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade) 1 chargé de la stratégie raccordement – catégorie A (ingénieur 1^{er} grade) 1 chargé de la stratégie exploitation – catégorie A (ingénieur 1^{er} grade) 4 coordinateurs raccordement – catégorie B (technicien 2^{ème} grade) 4 coordinateurs concession – catégorie B (technicien 2^{ème} grade) 1 gestionnaire réseau – catégorie B (technicien 1^{er} grade)
	0



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 22 décembre à dix-sept heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
16.12.2022

DATE D'AFFICHAGE
16.12.2022

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	M.	Michel DESMEUZES
Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Christine BELLET
M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
M.	Warren NAXUE	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Marc ZEISEL	M.	Claude CHARLOT
Mme	Pascale SERVENT	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Michel FONGUE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Janine BAJON	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Eric MELTESALE
M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Christine LE SAINT
M.	Bruno CAPY	Mme	Davina FAUA
Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER
M.	Marc LE LEIZOUR		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlotte THIAWE
conseillers en exercice	: 53	Mme	Françoise SUVE	Mme	Laurène CASSAGNE
		Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 37	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 49	Mme	Cindy PRALONG	M.	Daniel HINSCHBERGER
(12 procurations)		M.	Philippe BLAISE	M.	Joseph BOANEMOA
		M.	Luc BRUN	Mme	Laurie HUMUNI
		M.	Christophe DELESSERT	Mme	Jeanne POELLABAUER

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

Mme Magali MANUOHALALO et

M. Jérémie KATIDJO-MONNIER, de «Nouméa Autrement»

Mme Veylma FALAE

Mme Davina FAUA

de «Nouméa, c'est vous»

DELIBERATION N° 2022/ 1343
relative à la réorganisation de la direction de l'espace public (DEP)

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 22 DEC. 2022

Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2016/837 du 26 juillet 2016 relative à la réorganisation des directions et services de la ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2016/1184 du 25 octobre 2016 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2017/301 du 19 avril 2017 relative à la réorganisation des directions et services de la ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2017/625 du 8 août 2017 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/128 du 23 février 2022 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU l'avis n° 2022/12/01-2 émis par le comité technique paritaire en sa séance du 1^{er} décembre 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/197 du 2 décembre 2022,

VU les cinq organigrammes ci-annexés,

La commission de l'administration générale, de la prévention et de la sécurité entendue en séance du 7 décembre 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

La direction de l'espace public est chargée du développement et de l'exploitation d'infrastructures et de services en matières de vie et de confort urbain (mobilité, déplacement, stationnement, voiries, eaux et assainissement, distribution d'énergie et éclairage public, déchets et propreté urbaine, mobilier urbain, espaces verts et aménagements paysagers) afin d'améliorer la qualité des services rendus aux administrés.

Elle est structurée en quatre services et un pôle :

- ❖ **Un Service Aménagement de l'Espace Public (SAEP)**, qui a pour mission de planifier, étudier, produire et livrer des nouvelles infrastructures nécessaires à la réalisation de services publics (domaine, voirie, eau, assainissement, infrastructures), élabore les schémas directeurs pour planifier les investissements, assure la maîtrise d'œuvre pour les études et suivis de chantier. Elle regroupe trois sections.

- **La Section Aménagement et Voirie**, chargée des études et du suivi des travaux de voirie.
 - **La Section Etudes Eau et Assainissement**, chargée de mener les études relatives aux schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable de la Ville.
 - **La Section Travaux Eau et Assainissement**, chargée de mettre en œuvre les schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable de la Ville.
- ❖ **Un Service Exploitation de l'Espace Public (SEEP)**, qui assure l'entretien du patrimoine (chaussées et dépendances, signalisations et mobiliers urbains, éclairage public et feux de signalisation), le respect de la réglementation et la gestion des autorisations diverses sur la voirie et ses dépendances, les interventions de premier niveau, le nettoyage des voiries et dépendances, la propreté de l'espace public en général, et les relations avec les autorités organisatrices de transport et intercommunales. Elle regroupe un chargé d'études et projets stratégiques, un référent et six sections.
- **Un chargé d'études et projets stratégiques**, qui a pour mission d'expertiser le déplacement, la mobilité, la circulation et le stationnement.
 - **Un référent**, chargé de définir la stratégie et planifier la gestion des équipements publics de manière transverse dans un objectif de décloisonnement des missions du service.
 - **La Section Exploitation Voirie**, chargée d'exploiter et améliorer le réseau de voirie communale et ses dépendances directes.
 - **La Section Gestion Voirie et Déplacements**, qui a pour mission de gérer le domaine public en lien avec les pouvoirs de police du Maire en matières d'occupation et de circulation ainsi que les déplacements.
 - **La Section Nettoyement de l'Espace Public**, chargée d'assurer la propreté urbaine.
 - **La Section Exploitation et Entretien de l'Espace Public**, qui a pour mission d'entretenir les assainissements non délégués et de réaliser les travaux de petits terrassements et d'aménagements divers de la voirie.
 - **La Section Première Intervention**, chargée d'assurer l'entretien courant de première intervention de la voirie et de ses accessoires.
 - **La Section Surveillance de l'Espace Public**, qui a pour mission d'assurer la rotation du stationnement sur le domaine public, en Centre-Ville et au Quartier Latin, et notamment de verbaliser les usagers qui ne s'acquittent pas de leur droit de stationner.
- ❖ **Un Service Eau Electricité Déchets (SEED)**, qui contrôle les services publics rendus aux usagers via des marchés ou des concessions de services publics (collecte des déchets, services d'eau potable et d'assainissement, distribution d'énergie), assure des activités en régie (exploitation des réseaux d'eaux pluviales, défense incendie, réalisation des travaux eau potable et assainissement relevant de la compétence communale), et élabore les stratégies associées à ces services, dont le plan d'action pour la réduction des déchets et la démarche de raccordement à l'assainissement. Il regroupe deux sections.

- **La Section Déchets**, a pour mission de définir la stratégie et garantir la qualité du service rendu aux usagers par les opérateurs privés qui assurent la gestion du service public des déchets, et de définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention des déchets.
- **La Section Eau et Assainissement**, définit la stratégie et garantit la qualité du service rendu aux usagers par les opérateurs privés qui assurent la gestion des services publics de l'eau et l'assainissement, accompagne les administrés pour la mise en conformité de leurs raccordements à l'assainissement et définit la stratégie et garantit le bon fonctionnement des infrastructures publiques de collecte des eaux pluviales.

Le service comprend également un chargé d'électricité et projets stratégiques.

❖ **Un Service Paysage et Patrimoine Végétal (SPPV)**, qui planifie, étudie, produit et livre les aménagements paysagers, garantit l'exploitation des espaces paysagers du domaine public et des structures municipales, produit le patrimoine végétal grâce à la pépinière municipale, regroupant deux chargés d'études et travaux et deux sections.

- **La Section Gestion du Patrimoine Végétal**, a pour mission d'exploiter les espaces paysagers et produire des services publics associés dans les meilleurs compromis qualité/coût/délais.
- **La Section Aménagement et Production**, a pour mission de produire le patrimoine végétal dans une optique de préservation et de valorisation de la biodiversité et réaliser des aménagements paysagers.
Elle est répartie en deux équipes :

- L'équipe Aménagement Paysager.
- L'équipe Production Végétale.

❖ **Un Pôle Administratif et Budgétaire (PAB)**, chargé de la gestion administrative et budgétaire, de l'interface interne et externe et du suivi administratif des personnels de l'administration.

ARTICLE 2 /

Conformément aux cinq organigrammes ci-annexés, l'effectif de la direction de l'espace public est fixé à 147 postes permanents, dont 3 mi-temps (soit 145,5 ETP) répartis comme suit :

Par filière :

Filière administrative

- 2 postes de catégorie B (rédacteur normal)
- 8 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

Filière technique

- 24 postes de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 13 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 27 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 10 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)

Filière sécurité

- 3 postes de catégorie B (gradé)
- 2 postes de catégorie C (gardien)

Agents Contractuels de Droit Public

- 1 poste de grille 2 – échelon 4
- 18 postes de grille 2 – échelon 1
- 15 postes de grille 1 – échelon 5
- 24 postes de grille 1 – échelon 1 (dont 3 mi-temps, soit 22,5 ETP)

Pour la Direction

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)

Pour le Pôle Administratif et Budgétaire

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 8 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

Pour le Service Exploitation de l'Espace Public

- 2 postes de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 1 poste de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)

Pour la Section Exploitation Voirie

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 4 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 1^{er} grade)

Pour la Section Gestion Voirie et Déplacements

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)

Pour la Section Nettoyement de l'Espace Public

- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)

Pour la Section Exploitation et Entretien de l'Espace Public

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 7 postes de grille 2 – échelon 1 (ACDP)
- 11 postes de grille 1 – échelon 5 (ACDP)

Pour la Section Première Intervention

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)
- 7 postes de grille 2 – échelon 1 (ACDP)
- 13 postes de grille 1 – échelon 1 (ACDP)

Pour la Section Surveillance de l'Espace Public

- 3 postes de catégorie B (gradé)
- 2 postes de catégorie C (gardien)
- 4 postes de grille 1 – échelon 5 (ACDP)

Pour le Service Aménagement de l'Espace Public

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)

Pour la Section Aménagement et Voirie

- 4 postes de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 4 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)

Pour la Section Etudes Eau et Assainissement

- 4 postes de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)

Pour la Section Travaux Eau et Assainissement

- 2 postes de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 1 poste de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)

Pour le Service Paysage et Patrimoine Végétal

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)

Pour la Section Gestion du Patrimoine Végétal

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)
- 1 poste de grille 1 – échelon 1 (ACDP)

Pour la Section Aménagement et Production

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 1 poste de grille 2 – échelon 4
- 4 postes de grille 2 – échelon 1
- 10 postes de grille 1 – échelon 1 (dont 3 mi-temps, soit 8,5 ETP)

Pour le Service Eau Électricité Déchets

- 2 postes de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)

Pour la Section Déchets

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 4 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)

Pour la Section Eau et Assainissement

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 8 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 1^{er} grade)

ARTICLE 3 /

Les agents occupant les fonctions de chef de section adjoint sont assimilés au niveau hiérarchique de chef de bureau ou chef d'équipe pour l'application de l'article 12.1 de la délibération n° 2018/489 du 12 juin 2018 relative à la consolidation et à la révision du régime indemnitaire des agents de la ville de Nouméa

ARTICLE 4 /

Sont abrogées les dispositions relatives à l'organisation de la direction de l'espace public suivantes :

- l'article 3 ainsi que les dispositions relatives à la direction de l'espace public de l'article 6 de la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2016/837 du 26 juillet 2016 relative à la réorganisation des directions et services de la ville de Nouméa ;
- les articles 6 et 7 de la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2016/1184 du 25 octobre 2016 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa ;

- l'article 7 ainsi que les dispositions relatives à la direction de l'espace public de l'article 8 de la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2017/301 du 19 avril 2017 relative à la réorganisation des directions et services de la ville de Nouméa ;
- les articles 2 à 5 ainsi que les dispositions relatives à la direction de l'espace public de l'article 8 de la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2017/625 du 8 août 2017 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa ;
- la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2019/276 du 16 avril 2019 relative aux ajustements organisationnels de la Division Exploitation Services Urbains (DESU) ;
- la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2019/864 du 22 octobre 2019 relative aux ajustements organisationnels de la Direction de l'Espace Public (DEP)
- la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/695 du 12 juillet 2021 relative à l'organisation de la Division Exploitation Services Urbains (DESU) ;
- la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/1010 du 21 octobre 2021 relative à l'organisation de la Division Paysage et Patrimoine Végétal.

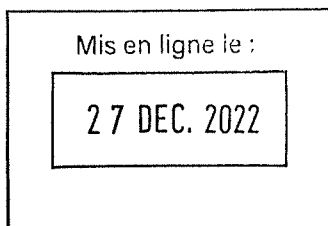
ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.



Le secrétaire de séance,

Kimberley BARONI

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **22 DEC. 2022**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **26 DEC. 2022**

Le maire,

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont TPS)	- 2
D.R.H.	- 1
MISE EN LIGNE	- 1



VILLE DE NOUMÉA

ANNEXE 1

DEP - PAB + Direction
Ingénieur 2° grade (A)1
Rédacteur normal (B)1
Adjoint administratif (C)8
Total.....10

Direction de l'Espace Public
1 DIRECTEUR
Ingénieur 2° grade
TECHNIQUE

POLE ADMINISTRATIF ET BUDGETAIRE
1 RESPONSABLE DE PÔLE
rédacteur (B)
ADMINISTRATIVE

3 ASSISTANTS ADMINISTRATIFS
ET COMPTABLES
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE

5 SECRETAIRES
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE

Service Paysage et Patrimoine Végétal

Section Gestion du Patrimoine
Végétal

Section Aménagement et
Production

Service Eau Electricité Déchets

Section Déchets

Section Eau et Assainissement

Service Exploitation de l'Espace Public

Section Exploitation Voirie

Section Gestion Voirie
et Déplacements

Section Nettoyement
de l'Espace Public

Section Exploitation et Entretien
de l'Espace Public

Section Première Intervention

Section Surveillance
de l'Espace Public

Service Aménagement de l'Espace Public

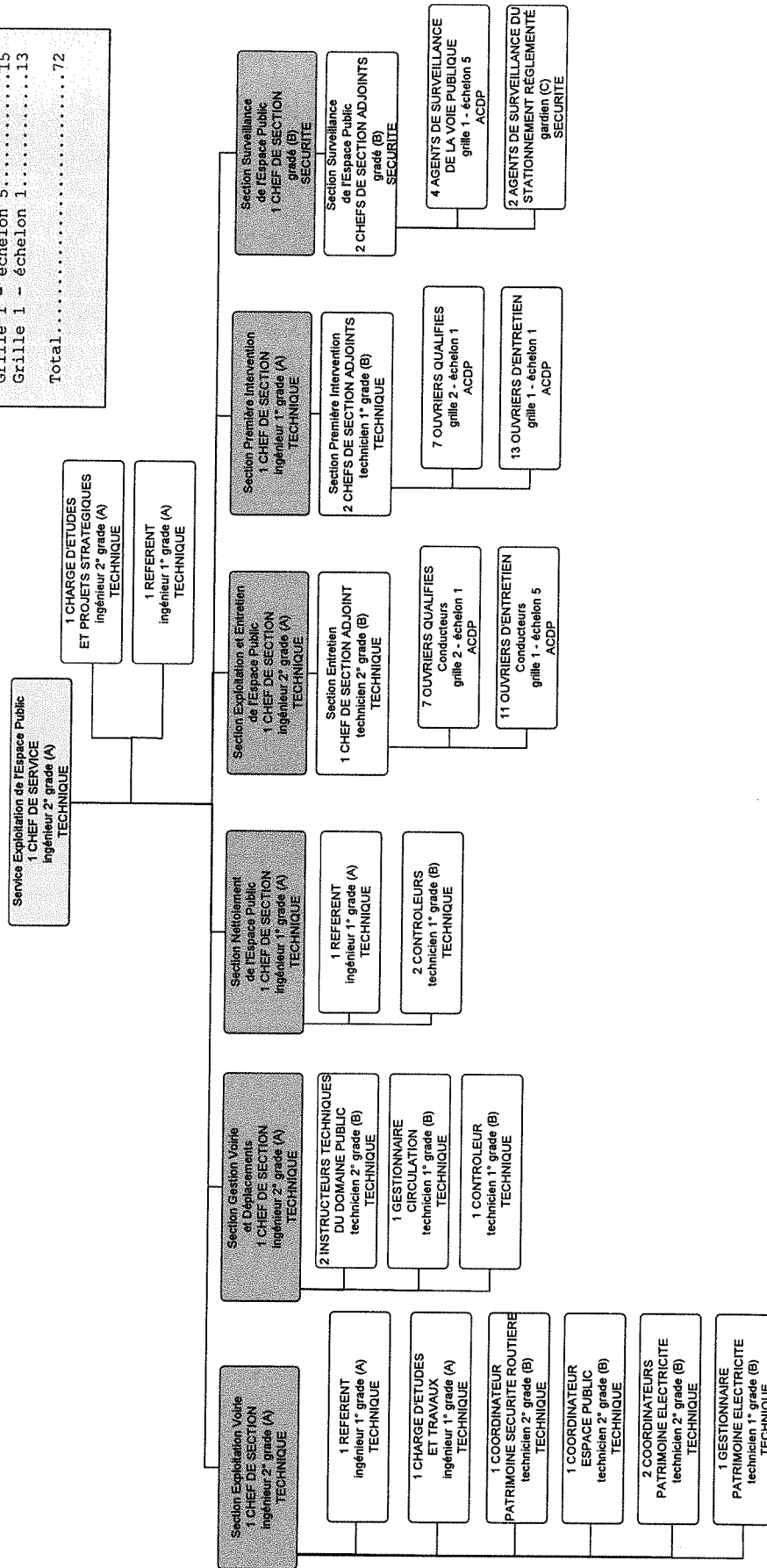
Section Aménagement
et Voirie

Section Etudes Eau
et Assainissement

Section Travaux Eau
et Assainissement



VILLE DE NOUMÉA



Ingénieur 2° grade (A)	5
Ingénieur 1° grade (A)	6
Gradé (B)	3
Technicien 2° grade (B)	7
Technicien 1° grade (B)	7
Gardien (C)	2
Grille 2 - échelon 1	14
Grille 1 - échelon 5	15
Grille 1 - échelon 1	13
Total	72

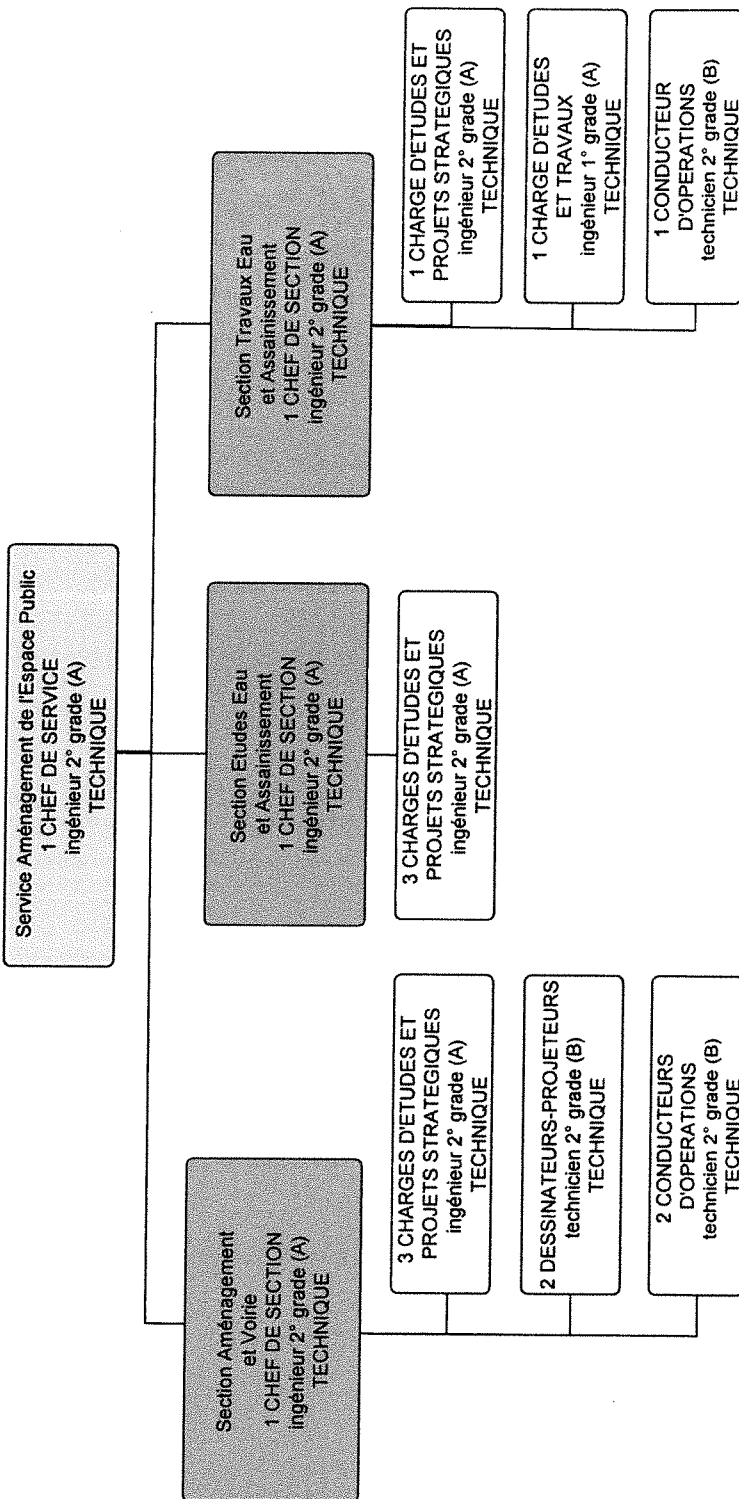


VILLE DE NOUMEA

ANNEXE 3

Ingénieur 2° grade (A)	11
Ingénieur 1° grade (A)	1
Technicien 2° grade (B)	5
Total.....	17

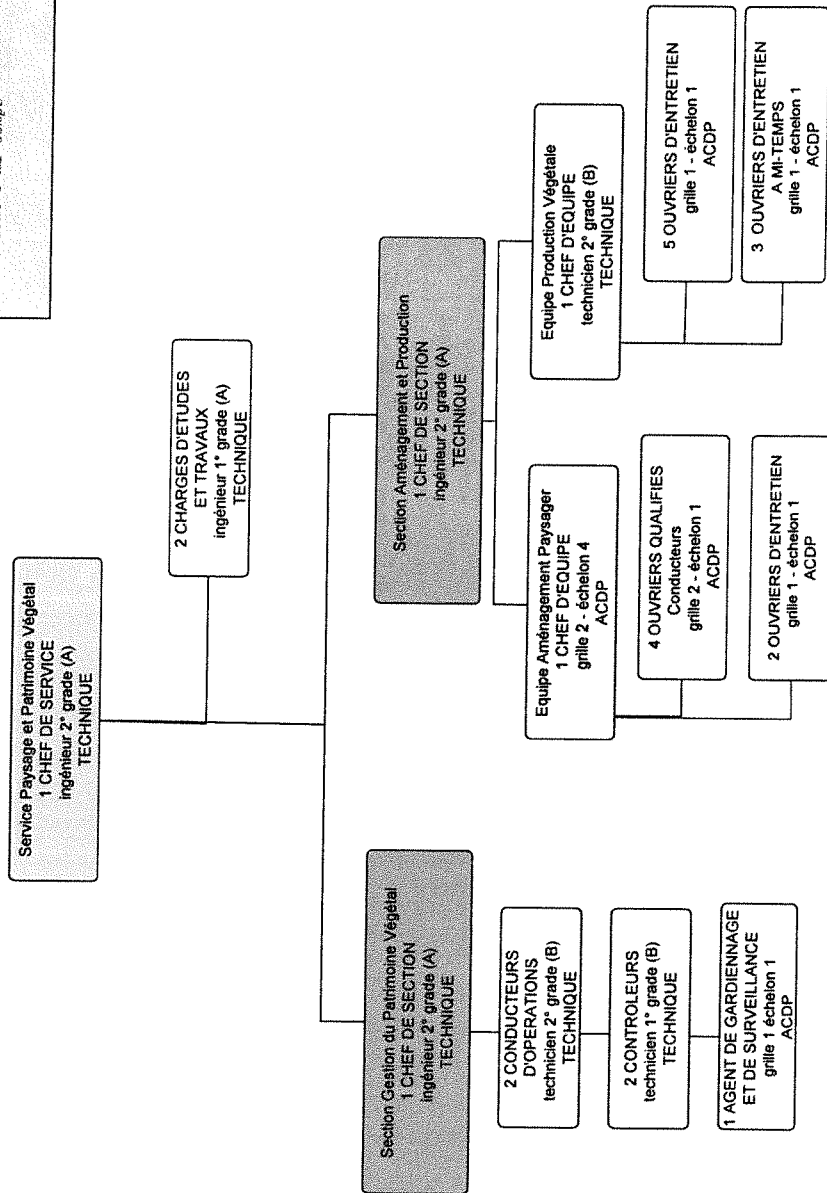
SERVICE AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC





SERVICE PAYSAGE ET PATRIMOINE VEGETAL

Ingénieur 2 ^e grade (A).....	3
Ingénieur 1 ^e grade (A).....	2
Technicien 2 ^e grade (B).....	3
Technicien 1 ^e grade (B).....	2
Grille 2-échelle 4.....	1
Grille 2-échelle 1.....	4
Grille 1-échelle 1.....	9,5
dont 3 mi temps	
Total.....	24,5
dont 3 mi temps	

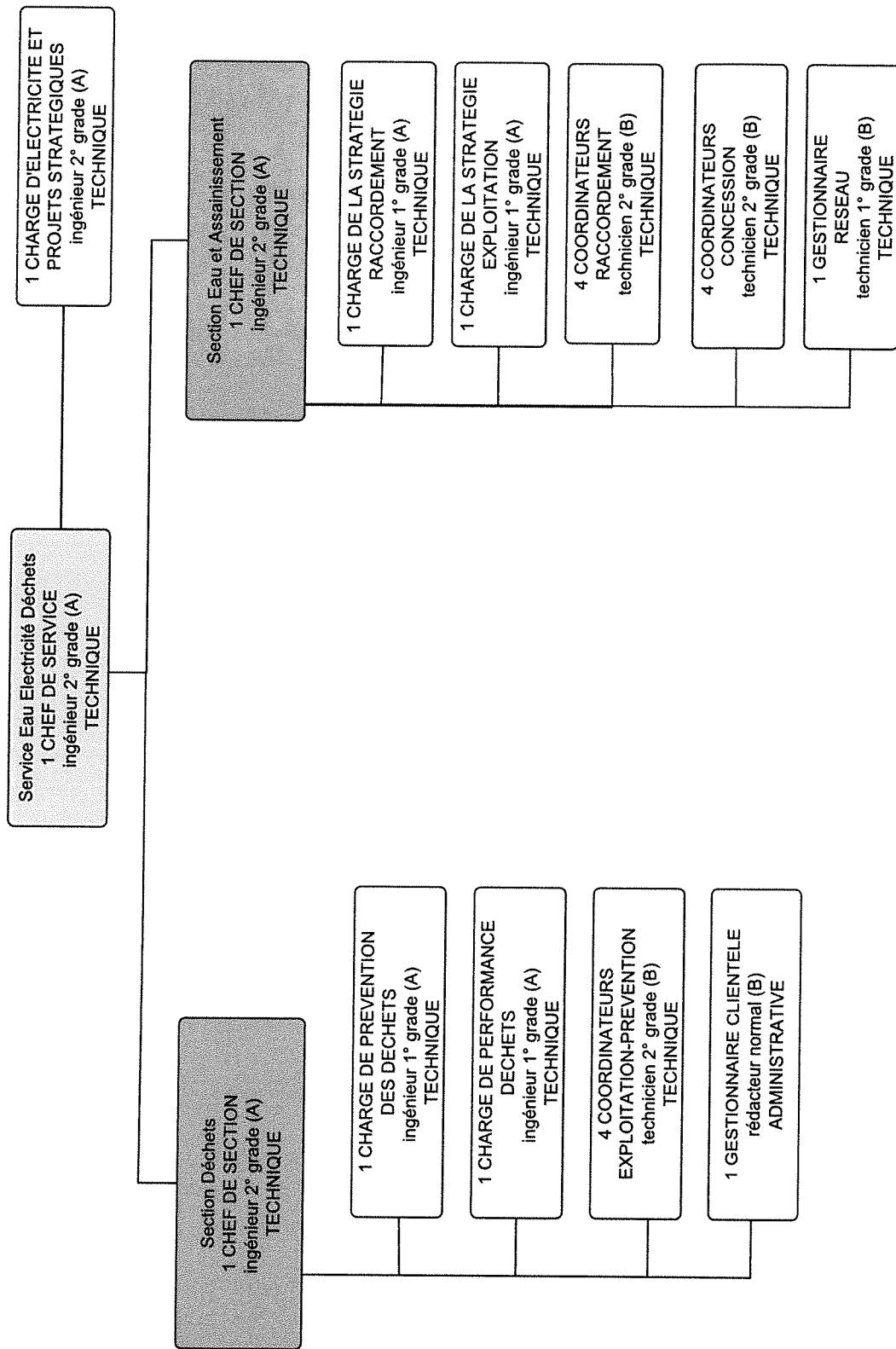




VILLE DE NOUMÉA

SERVICE EAU ELECTRICITE DECHETS

Ingénieur 2° grade (A).....	4
Ingénieur 1° grade (A).....	4
Technicien 2° grade (B).....	12
Technicien 1° grade (B).....	1
Rédacteur normal (B).....	1
Total.....	22



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : REORGANISATION DE LA DIRECTION DE L ESPACE PUBLIC

Date de transmission de l'acte : 26/12/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 26/12/2022

Numéro de l'acte : 2022-1343 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20221222-2022-1343-DE

Date de décision : 22/12/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.8. Organisation des services